

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Mise à jour – 2025



Coordination et rédaction

La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord. La publication est accessible sur [Québec.ca](https://quebec.ca).

Dépôt légal – Avril 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-00988-2 (PDF – 2^e édition, 2025)

ISBN 978-2-550-96487-2 (PDF – 1^{re} édition, 2023)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – Avril 2025

Table des matières

Un plan d'action mis à jour.....	5
Message de la présidente du conseil d'administration	6
Message du président-directeur général.....	7
L'organisation en bref	8
Mission.....	8
Vision	8
Valeurs	8
Quelques données clés en matière de développement durable	9
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques.....	11
Contexte interne	12
Contexte externe	14
Plan d'action de développement durable	17
A. Actions menées au bénéfice du territoire nordique.....	18
Action 1 : Accroître la responsabilité sociale des PME	18
Action 2 : Stimuler les initiatives dans le secteur de l'économie circulaire	19
Action 3 : Contribuer à l'atteinte de la cible de 50 % de conservation du territoire nordique dans une approche de développement durable.....	20
Action 4 : Décontaminer les sols des sites d'entreposage de matières dangereuses dans les villages du Nunavik	21

Action 5: Promotion du Programme de sécurité alimentaire nordique	22
Action 6: Soutenir le développement et l'implantation de projets pilotes visant à remplacer le brûlage à ciel ouvert des déchets	23
Action 7: Renforcer les liens entre la Société et les parties prenantes au développement nordique	24
Action 8: Soutenir l'entrepreneuriat autochtone.....	25
Action 9: Optimiser la logistique du transport.....	26
Action 10: Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial	27
B. Actions menées pour maximiser l'intégration du développement durable à la Société.....	28
Action 11: Instaurer l'application du mode d'évaluation de la durabilité des interventions de la Société.....	28
Action 12: Améliorer les pratiques de conception et de construction d'infrastructures	29
Action 13: Poursuivre le soutien financier durable de projets du territoire par la Société	30
Action 14: Instaurer l'application du mode d'acquisition responsable à la Société	31
Action 15: Mettre en œuvre la feuille de route numérique responsable à la Société	32
Tableau synoptique	33

Un plan d'action mis à jour

La *Loi sur le développement durable* (LDD) exige que chaque ministère et organisme gouvernemental (MO) adopte un Plan d'action de développement durable (PADD) et le rende public. Le PADD doit être composé d'actions spécifiques de la Société du Plan Nord (Société) qui démontrent sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD).

Les orientations de la SGDD prévoient une évaluation des PADD conformément aux dispositions de l'Indice de performance en matière de développement durable (IPDD). L'IPDD est attribué à l'ensemble des ministères et organismes assujettis à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ D-8.1.1).

Dans le cadre de cette évaluation, les ministères et organismes bénéficient d'une période de révision de leur PADD pour en améliorer la qualité. Pour améliorer la qualité de son plan d'action, la Société du Plan Nord a bonifié la description de plusieurs actions afin de rendre leur lien plus explicite avec la SGDD 23-28, de mieux exprimer leur caractère ambitieux ainsi que pour préciser leurs retombées pour le territoire nordique ou les pratiques de la Société. La Société, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, a aussi précisé la contribution de certaines actions à divers sous-objectifs de la SGDD.



Elizabeth Blais

Présidente du
conseil d'administration

Message de la présidente du conseil d'administration

Avec son Plan d'action de développement durable (PADD) pour les cinq prochaines années, la Société consolide ses engagements en matière de durabilité. Avec ce Plan, la Société du Plan Nord renforce sa vision de développement durable.

Ces choix reflètent le rôle de facilitatrice que la Société du Plan Nord occupe au sein du gouvernement du Québec et avec ses partenaires du milieu en matière de développement nordique durable.

La Société s'est d'ailleurs dotée en 2020 d'un Pôle d'expertise en développement durable afin de coordonner la prise en compte du développement durable et des changements climatiques dans les actions et les activités de la Société. Cette démarche a conduit à la formalisation, en 2022-2023, d'une approche intégrée en matière de développement durable.

La mobilisation de la Société pour la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD 23-28) s'est récemment cristallisée à travers ses plus récentes planifications. Le Plan stratégique 2023-2028 de la Société ainsi que le Plan d'action nordique 2023-2028 du gouvernement du Québec, dont la Société a coordonné l'élaboration, ont été minutieusement conçus pour maximiser leur contribution à la SGDD 23-28. Une évaluation de durabilité rigoureuse a été menée pour favoriser les résultats concrets en matière de développement durable.

Au nom du conseil d'administration, je remercie l'équipe de la Société du Plan Nord, et particulièrement son Pôle d'expertise en développement durable, pour la conception de ce plan. Je suis persuadée que les efforts nécessaires seront déployés afin d'assurer sa bonne mise en œuvre et l'atteinte des objectifs fixés.



Patrick Beauchesne

Président-directeur général

A handwritten signature in black ink that reads "P. Beauchesne".

Message du président-directeur général

C'est avec une grande fierté que je vous présente le Plan d'action de développement durable (PADD) de la Société du Plan Nord pour la période 2023-2028. Le développement durable est au cœur de la mission de la Société du Plan Nord depuis sa fondation en 2015, et ses principes guident chacune de ses actions.

Au cours des dernières années, la Société du Plan Nord a adopté une approche proactive en intégrant de manière transversale le développement durable à l'ensemble de ses interventions. Cette décision stratégique reflète le profond engagement de la Société envers les orientations définies par le gouvernement du Québec tout en honorant ses engagements envers les représentants des régions et des nations autochtones concernées, ainsi que du secteur privé.

Avec son PADD 23-28, la Société du Plan Nord contribue à chacune des cinq orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD 23-28). Des 14 actions ciblées par la Société, 10 visent à participer aux efforts externes pour le développement durable nordique et 4 sont tournées vers l'organisation et sa propre performance en développement durable pour appuyer sa mission de développement nordique durable.

Le développement durable fait partie de l'identité de la Société. Comme responsable du déploiement du Plan d'action nordique 2023-2028 du gouvernement du Québec, la Société agit d'ores et déjà de manière concrète pour répondre aux besoins définis et priorités par les représentants du territoire nordique.

En somme, le PADD de la Société du Plan Nord reflète un engagement soutenu envers les pratiques durables, témoignant de la volonté continue de l'organisation de contribuer de manière significative à l'avenir du territoire.

L'organisation en bref

Mission

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique du Québec. Elle le fait en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Vision

Par sa connaissance et sa capacité à mettre en place des solutions répondant aux spécificités propres au territoire, être reconnue comme une leader et une facilitatrice en matière de développement nordique durable.

Valeurs

- **Agilité**

Être flexible et réactive comme organisation publique pour répondre aux besoins particuliers du Nord et ainsi contribuer au développement durable du territoire et de ses communautés.

- **Concertation**

Consulter et mettre de l'avant le travail d'équipe et les partenariats afin de soutenir efficacement des projets mobilisateurs et rassembleurs.

- **Intégrité**

Agir de manière loyale et respectueuse, de façon à honorer ses engagements envers les clients, les autorités gouvernementales, ses partenaires et ses collègues.

- **Leadership**

S'imposer comme une référence en matière de développement nordique et ainsi contribuer à la réalisation de projets concrets et bénéfiques pour les communautés concernées.

Quelques données clés en matière de développement durable

Le territoire d'application de la Société du Plan Nord est unique en matière de références géographiques, politiques et administratives. Or, les données pertinentes sur le développement durable sont généralement recueillies, organisées, présentées et analysées selon d'autres échelles territoriales. En effet, on ne trouve que très peu de données qui correspondent au territoire nordique du fait notamment qu'il est composé de portions de deux régions administratives et d'une seule complète, voire de portions de municipalités régionales de comté (MRC), entités de références d'un grand nombre de données sociales, économiques et environnementales.

Les données présentées ci-dessous sont parmi les plus pertinentes pour cet exercice de Plan d'action de développement durable (PADD). La Société du Plan Nord poursuivra, durant la période 2023-2028, ses démarches initiées auparavant qui visent à développer un corpus de données propres à son territoire d'application (données statistiques, analyse géomatique).

Territoire

Données clés	Description
Superficie du territoire d'application de la Société du Plan Nord : 1,2 million de km² (72 % de l'étendue du Québec).	Exprime les enjeux de distance entre différentes communautés ou différents projets et la grande diversité des réalités sociales, économiques et environnementales.
La population du territoire nordique est d' environ 130 000 personnes (environ 1,5 % de la population du Québec) résidant dans 31 communautés autochtones et 32 collectivités locales (dont près de 20 ne sont pas accessibles par la route).	Représente la taille et la répartition de la population sur le territoire.
Près du tiers de la population est issue de quatre nations autochtones (crie, innue, inuite et naskapie).	Données sur la composition sociale, politique et administrative du territoire.
Solde migratoire déficitaire de 0,95 % pour le Nord-du-Québec et 0,38 % pour la Côte-Nord pour 2022 (les soldes migratoires des deux régions sont négatifs depuis 2005).	Indicateur de rétention de la main-d'œuvre et des habitants des régions respectives.
Pourcentage du territoire nordique reconnu comme aire protégée au nord du 49 ^e parallèle : 19,17 % .	Montre un aspect important de la protection de l'environnement nordique.
85 emplois équivalent temps plein (ETC) chargés de réaliser la mission de la Société du Plan Nord dont le tiers dans les bureaux régionaux situés au nord du 49 ^e parallèle.	Souligne la capacité organisationnelle et ses limites.

Organisation

Données clés	Description
L'Assemblée des partenaires, constituée de 25 à 30 représentants des collectivités locales et des régions du territoire ainsi que des principaux secteurs d'activité : c'est l'instance-conseil du gouvernement en matière de développement nordique.	Démontre l'ancrage territorial de la Société du Plan Nord et l'implication des acteurs qui représentent le Québec nordique.
204 projets acceptés par les différents programmes d'aide financière et outils financiers de la Société d'avril 2020 à janvier 2023, pour un montant accordé de 57,6 M\$ et une valeur totale des projets de 227,2 M\$.	Exprime l'ampleur du soutien de la Société du Plan Nord aux projets en territoire nordique et l'effet levier important des contributions de la Société.
Pourcentage du financement accordé par la Société du Plan Nord qui prend en compte le développement durable : 94 % .	Des outils qui intègrent des critères de développement durable sont développés et utilisés systématiquement en amont de l'octroi de l'aide financière.
Pourcentage du financement accordé par la Société du Plan Nord qui prend en compte les changements climatiques : 19 % .	La Société veut intégrer la prise en compte des changements climatiques dans ses décisions de financement de projets issus des secteurs publics et privés.
Création de 315 nouvelles entreprises sur la Côte-Nord et 146 au Nord-du-Québec en 2022-2023.	Indicateur de vitalité de l'entrepreneuriat local par la création de nouvelles entreprises, majoritairement des PME.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Comme tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à la *Loi sur le développement durable* (LDD), la Société s'est engagée à contribuer aux objectifs gouvernementaux de développement durable en publiant un Plan d'action de développement durable (PADD).

Dans les dernières années, la Société a entrepris d'aller au-delà des exigences gouvernementales établies dans les Stratégies gouvernementales de développement durable (SGDD) en intégrant le développement durable à toutes ses interventions. Cette démarche intégrée signifie que le développement durable se retrouve de manière transversale dans les interventions de la Société, ce qui se reflète dans sa performance en développement durable et dans sa conformité avec les règles gouvernementales.

Plus récemment, le Plan stratégique 2023-2028 (PS 23-28) et le Plan d'action nordique 2023-2028 (PAN 23-28), deux planifications phares des cinq prochaines années pour la Société, ont été réalisées de manière à maximiser leurs contributions à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD 23-28). Les objectifs et les actions qui les composent ont été sélectionnés et élaborés afin d'en faire deux actes importants pour l'atteinte de plusieurs objectifs de la SGDD 23-28. De plus, ces deux planifications ont fait l'objet d'une évaluation de durabilité pour en réduire les risques et en maximiser les bénéfices en matière de développement durable. D'autres actions du PADD 23-28 sont également tirées du Plan de transformation numérique 2023-2027 et du Plan d'exploitation 2023-2024 de la Société.

Cette contribution transversale des grandes planifications de la Société aux objectifs gouvernementaux de développement durable a mené à la formalisation, en 2022-2023, d'une démarche intégrée de développement durable. Aujourd'hui, la Société est fière de présenter son premier PADD regroupant l'essentiel de ses engagements de développement durable notamment du Plan stratégique 2023-2028 et du Plan d'action nordique 2023-2028¹.

¹ La Société mène davantage d'activités en matière de développement durable que ce qui est présenté ici, mais le présent PADD s'en tient à l'essentiel pour répondre aux directives gouvernementales de rédaction d'un PADD, notamment de viser une vingtaine d'actions dans cette planification.

Contexte interne²

La Société a été créée en 2015 par la *Loi sur la Société du Plan Nord*. Elle est administrée par un conseil d'administration dont la majorité des membres proviennent du territoire nordique et est assujettie à la *Loi sur le développement durable*.

Une équipe dynamique et mobilisée

La Société compte sur l'expertise multidisciplinaire d'une équipe mobilisée pour répondre aux besoins des acteurs du territoire. Sa présence sur le territoire nordique est assurée par un réseau de quatre bureaux régionaux, situés à Baie-Comeau, à Chibougamau, à Roberval et à Sept-Îles. Ces bureaux regroupent des ressources qui agissent à titre d'interlocuteurs privilégiés, d'agents de liaison et d'étroits collaborateurs des partenaires locaux et régionaux du territoire. Cette proximité et cette connaissance approfondie du territoire permettent à la Société de bien comprendre les besoins des clientèles.

La Société s'est dotée en 2020 d'un Pôle d'expertise en développement durable (PEDD). Le PEDD a été créé afin de coordonner la prise en compte du développement durable et des changements climatiques dans les actions et les activités de la Société. Il a aussi le mandat de développer des outils d'analyse et des activités de partage du savoir en plus de renforcer la prise en compte du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques dans le financement octroyé par la Société.

Bien que le PEDD soit chargé de coordonner la prise en compte du développement durable, sa mise en œuvre et sa considération sont l'affaire de tous. Tous les employés de la Société agissent en s'assurant de respecter les objectifs de développement durable. Plus largement, ils contribuent aussi au développement intégré et cohérent du territoire nordique du Québec en réduisant les impacts négatifs et en maximisant les bénéfices des actions de la Société.

En appui aux clientèles

Les défis sont de taille, pour arriver à répondre aux nombreux besoins sur un si vaste territoire dont les réalités diffèrent très souvent de celles du Sud. Il faut être en mesure de trouver des solutions adaptées au contexte nordique particulier et ainsi miser sur l'agilité de la Société. Pour ce faire, une équipe territoriale soutient et accompagne les municipalités, les organisations des Premières Nations et des Inuit et d'autres instances nordiques locales, régionales, autochtones et non autochtones dans le développement de leurs projets et dans leurs démarches de prise en charge, avec les ministères et organismes concernés.

2 L'essentiel des sections « Contexte interne » et « Contexte externe » est tiré du Plan stratégique 2023-2028 de la Société du Plan Nord, planification qui a pris en compte le projet de SGDD 23-28 et qui a fait l'objet d'une évaluation de durabilité.

C'est dans une perspective d'adaptabilité de l'intervention gouvernementale aux réalités du territoire que la Société développe et adapte des outils financiers afin d'appuyer ses clientèles, dont :

- le Fonds d'initiatives nordiques, qui vise à soutenir les projets prioritaires des partenaires du territoire d'application, qui favoriseront le développement et le mieux-être des communautés nordiques, dans le respect des environnements nordiques ;
- un programme soutenant le développement de systèmes alimentaires nordiques durables, qui vise la mise en œuvre de projets qui favoriseront la santé et le bien-être des populations nordiques locales en générant une meilleure offre de produits locaux frais et nutritifs en dynamisant la vie communautaire et en renforçant la sécurité alimentaire ;
- le Programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique, qui vise à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de projets de formation répondant aux besoins concrets du marché du travail, l'adaptation de programmes de formation aux besoins des clientèles et l'embauche d'agents d'intégration en entreprise afin de faciliter l'adaptation de nouveaux travailleurs ;
- l'enveloppe d'opportunité, qui vient en appui au développement de projets majeurs, permettant de répondre aux besoins et aux enjeux émergents des communautés nordiques avec plus d'agilité.

En sus des outils mentionnés précédemment, la Société participe aussi de différentes façons à favoriser le développement et la réalisation de projets structurants, notamment en matière d'infrastructures en offrant un soutien à toutes les étapes des projets. En effet, elle travaille tant sur le plan de la planification et de l'accompagnement des partenaires que sur le financement de certains projets qui cadrent avec les grands objectifs de développement nordique. En ce sens, pour réaliser pleinement sa mission, la Société est appelée, au cours des cinq prochaines années, à mettre en œuvre des solutions de financement adaptées aux besoins et aux enjeux spécifiques, et ce, dans les limites de son cadre budgétaire.

Le développement des connaissances et le soutien aux activités de recherche

Depuis 2015, la Société a soutenu avec succès plusieurs projets de recherche en partenariat entre les communautés et les acteurs des milieux de recherche universitaire. Les connaissances qui en sont issues sont porteuses et offrent des solutions concrètes pour l'intervention locale et régionale. Ainsi, la Société poursuivra le financement de projets de recherche pour la période 2023-2028.

Par ailleurs, les efforts continus que la Société a investis dans la création de l'Institut nordique du Québec et de ses composantes territoriales, tout comme dans la réalisation de projets de recherche en partenariat, notamment avec les Fonds de recherche du Québec, montrent la capacité de l'organisation à concerter les acteurs et les idées à l'échelle provinciale.

Les besoins de recherche sont également exprimés à l'échelle pancanadienne, notamment grâce à l'implication de la Société dans les activités menées par le Conference Board of Canada et son Centre pour le Nord. Par ailleurs, la Société participe à l'élaboration du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada et à l'organisation annuelle du Forum des ministres responsables du développement du Nord pour y partager ses connaissances sur les territoires nordique et arctique québécois.

Finalement, la contribution de la Société au Conseil de l'Arctique, à l'Arctic Futures Symposium et à l'Assemblée de l'Arctic Circle témoigne de sa pleine compréhension d'un mouvement concerté sur le plan international pour le développement des connaissances sur les vulnérabilités, forces et possibilités de la région arctique.

Contexte externe

Un territoire immense aux réalités distinctives

Le territoire nordique québécois s'étend au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent, pour une superficie de près de 1,2 million de kilomètres carrés (soit plus de 2 fois la superficie de la France), représentant 72 % de l'étendue du Québec. Trois régions administratives sont comprises, en tout ou en partie, dans ce territoire : la Côte-Nord, le Nord-du-Québec (Nunavik et Eeyou Istchee Baie-James) et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les activités et les conditions de vie sur le territoire sont largement influencées par le climat typique de la nordicité. La température annuelle moyenne y varie largement, passant de 2,7 °C au 49^e parallèle et sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à -10,8 °C à l'extrémité nord. À titre de comparaison, elle atteint 6,6 °C à l'extrémité sud du Québec.

Près de 130 000 personnes habitent sur le territoire nordique, soit environ 1,5 % de la population du Québec. Le tiers des habitants sont autochtones, répartis en 4 nations (inuite, crie, innue et naskapie), résidant dans 31 communautés. On compte également 32 collectivités locales (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières). Plus d'une langue y est parlée. Outre le français, dont l'usage est largement répandu, l'anglais est utilisé dans plusieurs collectivités nordiques et l'inuktitut, le cri, l'innu et le naskapi sont employés par les Premières Nations et les Inuit.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois – traités établissant notamment les droits des nations crie, inuite et naskapie – s'appliquent sur une vaste partie du territoire nordique. Celui-ci est également visé par l'Entente de principe d'ordre général signée par quatre communautés innues. En outre, le territoire fait également l'objet de revendications de droits.

Sur ce vaste territoire, la rareté de main-d'œuvre et le manque de logements font partie des défis auxquels font face les populations. De plus, l'isolement de certaines communautés exacerbe des enjeux majeurs, tels que le coût de la vie, la sécurité alimentaire et l'accès aux services. En territoire nordique, les réalités diffèrent d'une région à l'autre, et parfois même d'une communauté à l'autre. Il est primordial pour la Société de mettre de l'avant la valeur d'agilité qu'elle prône pour adapter son accompagnement à chacune de ses clientèles selon ses enjeux prioritaires. La Société doit prendre les moyens nécessaires pour trouver des solutions adaptées.

Un développement nordique durable et cohérent doit se faire avec et pour les gens qui habitent le territoire. Ainsi, la concertation avec les représentants des collectivités locales et des régions du territoire ainsi que des principaux secteurs d'activité est prioritaire. La Société est appuyée dans la réalisation de sa mission par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés de manière qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité du territoire. Cette assemblée est l'instance-conseil du gouvernement en matière de développement nordique. La mobilisation de ses participants est donc un vecteur important dans le déploiement cohérent des initiatives gouvernementales dans le Nord.

Mettre en œuvre des approches innovantes de conservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques

L'un des mandats de la Société du Plan Nord est de contribuer à la conservation de l'environnement du territoire nordique du Québec. Ses écosystèmes riches d'une biodiversité exceptionnelle nécessitent des mesures de protection exemplaires et innovantes. Ces mesures doivent permettre de concilier les impératifs environnementaux avec des besoins sociaux et des projets permettant de générer des bénéfices économiques pour les populations du territoire. Pour ce faire, il est essentiel d'appliquer des mécanismes de conservation adaptés aux nombreuses caractéristiques sociales, économiques et environnementales qui diffèrent d'une région à l'autre.

Ce vaste territoire est déjà en évolution sous l'effet des changements climatiques. D'ailleurs, les effets subis risquent d'être accentués et le nombre d'événements exceptionnels augmenté par rapport au sud du Québec, car le réchauffement du climat s'y annonce plus important. Les projections prévoient une augmentation des températures moyennes de 1,25 à 1,5 fois plus importante pour le territoire nordique québécois que pour l'ensemble du Québec. Le réchauffement prévisible de 5 à 10 °C d'ici à 2100 modifiera la nature du territoire à court et à moyen termes.

La vulnérabilité des infrastructures construites sur un pergélisol qui fond et la sensibilité des écosystèmes et de la biodiversité démontrent comment les changements climatiques peuvent entraîner des répercussions majeures sur le territoire nordique. Les actions de la Société du Plan Nord doivent être cohérentes avec les efforts gouvernementaux en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Des retombées économiques locales à maximiser

Le territoire nordique est riche en ressources naturelles. L'activité économique y est principalement basée sur l'exploitation minière et forestière, deux industries connues pour leurs cycles financiers. L'environnement d'investissement est intimement lié aux phases haussières ou baissières de ces industries dites primaires.

Par ailleurs, lorsque le contexte économique est favorable à ces industries, il apparaît que les fournisseurs locaux n'ont pas toujours la capacité de répondre adéquatement aux besoins en biens et en services générés par les investissements dans ces secteurs. Sur le plan entrepreneurial, c'est près de 1 100 petites et moyennes entreprises fournisseuses de biens et de services dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles et de la construction qui peuvent bénéficier d'un accompagnement de la Société. Le renforcement de la capacité d'agir des entrepreneurs permettra de développer le Nord durablement et responsable en maximisant les retombées économiques locales des investissements publics et privés sur le territoire. Pour augmenter la capacité des fournisseurs locaux, la Société du Plan Nord soutiendra des initiatives en matière d'investissements, de formation de la main-d'œuvre, de responsabilité sociale, d'innovation et d'amélioration continue, en plus d'encourager les partenariats avec d'autres fournisseurs du Québec.

Le tissu économique du territoire étant encore peu diversifié, des efforts sont aussi déployés pour développer d'autres secteurs, dont le tourisme, l'agriculture nordique et l'économie circulaire. La Société doit tenir compte de ces possibilités de diversification dans l'accompagnement qu'elle offre à sa clientèle.

Des infrastructures adaptées aux défis et enjeux du territoire

Sur l'immense territoire nordique, certains projets économiques potentiellement porteurs font face à d'importantes difficultés de réalisation (exacerbées par les conditions climatiques). L'un des plus grands défis est le déficit en infrastructures de transport, de télécommunication et d'énergie. Or, le coût initial de construction de telles infrastructures est considérable en raison notamment de l'éloignement, de la courte saison de construction ainsi que des adaptations requises pour faire face au climat rigoureux.

Ces circonstances posent aussi des défis en ce qui a trait à l'efficacité et au maintien de l'intégrité des chaînes logistiques des communautés et des sites industriels, à l'accessibilité à des services de transport abordables et à la fourniture de services de proximité à la population. Plus de 20 communautés ne sont pas accessibles par route.

La construction ou la réfection d'infrastructures de transport représente souvent, pour les promoteurs de projets industriels et pour les communautés, des investissements trop importants ou risqués. Or, lorsque plusieurs usagers potentiels pourraient bénéficier des infrastructures nécessaires, les coûts et les risques peuvent être partagés entre eux. Les infrastructures multiusagers permettent une ouverture du territoire coordonnée et cohérente avec les orientations gouvernementales et territoriales.

Les enjeux liés à l'isolement des communautés et des sites industriels peuvent également être atténués par la mise en place d'infrastructures de télécommunication performantes. La grande majorité de la population vivant sur le territoire a accès à des services Internet à haut débit grâce à un important réseau de câbles de fibre optique.

Le contexte externe exposé dans les dernières pages démontre l'importance de développer le Nord de manière intégrée et cohérente en prenant en considération les volets tant social et économique qu'environnemental.

Plan d'action de développement durable

Le PADD 23-28 en un coup d'œil

- **15 actions** menées par la Société.
- **15 sous-objectifs** de la SGDD 23-28 auxquels ces actions contribuent.
- **24 indicateurs** de suivi.

Cette section présente les actions qui seront menées par la Société du Plan Nord entre 2023 et 2028. Elle regroupe tant les actions tournées vers l'organisation et sa propre performance en développement durable que les actions tournées vers le territoire pour participer aux efforts des autres acteurs à un développement durable nordique.

Ces actions sont présentées, conformément aux directives gouvernementales, de manière à démontrer leurs contributions aux objectifs de la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#) (SGDD 23-28). Enfin, dans un esprit de cohérence internationale, les [Objectifs de développement durable 2030 de l'Organisation des Nations Unies](#) auxquels l'objectif de la SGDD 23-28 contribue sont indiqués pour chaque action.



Note méthodologique :

Les directives gouvernementales en matière de PADD demandent à ce que soient présentées, pour chaque action, des cibles annuelles. Les actions ci-dessous présentent de telles cibles lorsque disponibles et pertinentes, ce qui n'est pas le cas pour toutes. Cependant, la Société du Plan Nord assure un suivi rigoureux de ces actions et mène un exercice annuel de reddition de compte sur les aspects précis 1) des dépenses budgétaires, 2) d'état de situation de l'atteinte des cibles et 3) d'appréciation des résultats visés. Cette façon de faire permet d'ajuster l'intervention de la Société selon le déroulement spécifique de chaque action et de son contexte propre.

A. Actions menées au bénéfice du territoire nordique

Le développement nordique durable est ancré dans la mission de la Société. Elle pense son action de manière à créer une synergie entre les volets social, économique et environnemental. Le développement doit se faire au bénéfice d’abord des populations qui habitent le Nord et également de tout le Québec, dans un souci de contribuer à la conservation du territoire.

Pour ce faire, les actions suivantes ont été élaborées selon les enjeux et les besoins du territoire et les priorités gouvernementales tout en prenant en compte les principes de développement durable et les objectifs de la SGDD 2023-2028³.

Action 1: Accroître la responsabilité sociale des PME



La Société, en collaboration avec un organisme local, sensibilisera, stimulera et accompagnera les organisations dans une démarche d’intégration des principes de développement durable. La Société pourra offrir aux entreprises nordiques une intervention adaptée à leurs besoins en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1. Accroître la proportion d’entreprises qui axent leur stratégie d’affaires sur le développement durable	Nombre d’entreprises nordiques accompagnées	s. o.	5	5	5	5

3 Toutes les cibles présentées dans ce document sont annuelles.

Action 2: Stimuler les initiatives dans le secteur de l'économie circulaire



La Société, en collaboration avec des acteurs locaux, stimulera les initiatives d'économie circulaire sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec. Les organisations locales accompagneront les communautés ayant participé à une étude antérieure sur les flux de matières résiduelles menée par RECYC-QUÉBEC et qui ont reçu un rapport personnalisé pour améliorer leur bilan de circularité. Le premier indicateur vise à mesurer les retombées concrètes de l'action, soit la création de nouvelles entreprises, de nouveaux produits ou de nouveaux services intégrant l'économie circulaire dans leur modèle d'affaires ou de mise en marché. Le deuxième indicateur mesure plutôt le nombre de communautés ou d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement afin d'améliorer leur bilan de circularité.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire	Nombre de nouvelles entreprises créées et/ou de nouveaux produits ou services mis en marché par une entreprise existante	s. o.	1	2	3	4
	Nombre d'entreprises ou communautés ayant bénéficié d'un accompagnement	s. o.	6	20	21	22

Action 3: Contribuer à l'atteinte de la cible de 50 % de conservation du territoire nordique dans une approche de développement durable



Dans le cadre du Plan Nord à l’horizon 2035, la Société du Plan Nord s’est engagée à contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu’industrielles, de même qu’à la protection de l’environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. Cette action constitue une mesure de conservation efficace pour protéger la biodiversité et pour réduire l’incidence des effets des changements climatiques. La Société suivra les réalisations qui seront rendues possibles avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour mettre en place les conditions permettant d’octroyer à 10 territoires nordiques le statut de territoire de conservation nordique (TCN).

Un TCN est une désignation qui permettra d’appliquer une affectation de conservation à des territoires d’intérêt pour la conservation, notamment pour améliorer l’état de situation d’une ou de plusieurs espèces fauniques ou floristiques précises. Ce type de désignation vise à assurer la compatibilité entre les activités de développement et les objectifs de conservation propres à chaque TCN pour ainsi baliser les activités de développement de manière à ce qu’elles se fassent dans le respect des objectifs de conservation établis au préalable. Les TCN sont une manière concrète pour la Société du Plan Nord de participer à l’élaboration d’une mesure de conservation complémentaire qui, ultimement, améliorera l’état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec. Afin d’assurer le suivi de cette action, l’indicateur proposé vise à rendre compte du nombre de nouveaux territoires ayant reçu le statut de conservation en milieu nordique.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.1.1. Bonifier le réseau d’aires protégées et conservées du Québec	Nombre de nouveaux territoires ayant reçu le statut de conservation en milieu nordique (Mesure de départ : 0)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	10

Action 4 : Décontaminer les sols des sites d'entreposage de matières dangereuses dans les villages du Nunavik



La Société, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatique, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), soutiendra financièrement l'Administration régionale Kativik (ARK) pour qu'elle caractérise et décontamine les sols et les sites d'entreposage de matières dangereuses dans tous les villages (14) du Nunavik.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	Nombre de villages où les sites d'entreposage de matières dangereuses ont été caractérisés	s. o.	14	s. o.	s. o.	s. o.
	Nombre de villages où les sites d'entreposage de matières dangereuses ont été décontaminés	s. o.	1	5	4	4

Action 5: Promotion du Programme de sécurité alimentaire nordique



Le Programme de sécurité alimentaire nordique vise essentiellement trois objectifs ;

- Améliorer la sécurité alimentaire ;
- Générer une meilleure offre en produits locaux frais et de bonne qualité nutritive ;
- Dynamiser la vie communautaire.

Pour ce faire, ce programme encadre des projets d’implantation de serres communautaires, mais également des projets permettant une alimentation locale variée et la réduction du gaspillage alimentaire.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	Nombre d’initiatives communautaires en production alimentaire soutenues financièrement sur le territoire	6	6	2	2	2
	Nombre de projets permettant la réduction du gaspillage alimentaire	s. o.	3	3	3	3

Action 6 : Soutenir le développement et l'implantation de projets pilotes visant à remplacer le brûlage à ciel ouvert des déchets



Des lieux d'élimination en milieu nordique⁴ (LEMN) sont en exploitation sur le territoire nordique en raison de la présence de pergélisol et de la rareté de dépôts meubles nécessaires pour l'aménagement d'autres types de lieu d'enfouissement. Le brûlage à ciel ouvert, entre autres exigé par la réglementation, demeure une préoccupation importante des communautés nordiques en raison des potentielles répercussions des rejets atmosphériques et des substances toxiques sur leur santé et sur la qualité de l'environnement. Les LEMN sont généralement localisés à proximité des milieux de vie et fragilisent davantage les groupes plus vulnérables comme les enfants, les personnes âgées et les personnes ayant une santé précaire. La SPN, en collaboration avec plusieurs partenaires publics, soutiendra des études ainsi que des projets pilotes afin de tester de nouvelles technologies en remplacement du brûlage à ciel ouvert.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	Nombre de solutions de remplacement au brûlage à ciel ouvert identifiées et applicables	s. o.	2	s. o.	s. o.	s. o.
	Nombre de nouvelles technologies testées en remplacement du brûlage à ciel ouvert	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1

⁴ Les lieux d'élimination en milieu nordique sont des emplacements où les matières résiduelles et autres déchets y sont transportés depuis des années pour y être brûlés. Les villages nordiques doivent brûler toutes ces matières afin d'éviter qu'elles s'accumulent à la surface du sol. En effet, le pergélisol rend impraticable toute solution d'enfouissement.

Action 7: Renforcer les liens entre la Société et les parties prenantes au développement nordique



Si elle veut arriver à assumer pleinement son rôle de facilitatrice, la Société doit s’assurer d’entretenir des liens forts avec les parties prenantes au développement nordique.

La participation des membres aux travaux de l’Assemblée des partenaires de la Société du Plan Nord est primordiale, puisqu’elle est l’instance-conseil privilégiée du gouvernement en matière de développement nordique. La Société doit non seulement entretenir des liens privilégiés avec les membres, mais aussi faire en sorte que l’instance soit mobilisée et qu’elle ressente et exerce son pouvoir d’influence.

L’analyse annuelle des résultats de sondages permettra à la Société de cibler les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la satisfaction des membres de l’Assemblée des partenaires.

Depuis 2021, la Société du Plan Nord mesure le taux de satisfaction des membres de l’Assemblée des partenaires. Le premier taux de satisfaction mesuré était de 78 %. Ainsi, comme le démontre la donnée de référence, le taux de satisfaction a diminué de 8 points de pourcentage entre 2021 et 2023. La Société se fixe donc l’objectif d’atteindre un taux de satisfaction de 85 % d’ici 2028. Cet objectif est d’ailleurs particulièrement ambitieux considérant la grande diversité des intérêts et des réalités sur ce territoire qui occupe près des trois-quarts de la superficie du Québec.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Taux de satisfaction des membres de l’Assemblée des partenaires (Mesure de départ : 70 %)	80 %	80 %	83 %	83 %	85 %

Action 8: Soutenir l'entrepreneuriat autochtone



Cette mesure vise à améliorer la capacité des fournisseurs d'Eeyou Istchee à répondre aux besoins des donneurs d'ordres. Dans le cadre de ce partenariat entre le Gouvernement de la nation crie (GNC), la Société du Plan Nord et la Société de développement de la Baie-James, le GNC s'engage à embaucher, à superviser et à soutenir un agent de liaison qui sera chargé d'aider les entrepreneurs crie à respecter les exigences des appels d'offres publics et privés. Grâce à la collaboration entre les divers partenaires, cette initiative permettra de maximiser les retombées économiques et de veiller à ce que cette initiative profite directement aux entreprises crie. Ce partenariat témoigne d'un engagement à poursuivre les efforts pour garantir des changements tangibles sur le terrain et à améliorer la vitalité entrepreneuriale des communautés crie. Dans le cadre de cette initiative, nous prévoyons également de soutenir la formation de la main-d'œuvre autochtone afin de favoriser l'acquisition de cartes de compétence et de licences de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ou l'obtention de cartes de compétence de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Les indicateurs visent donc à mesurer l'évolution du nombre d'Autochtones ayant obtenu une carte de la CCQ et le nombre d'entreprises autochtones répondant maintenant aux exigences des appels d'offres publics et privés.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	Nombre d'autochtones ayant obtenu une carte de compétence de la Commission de la construction du Québec	s. o.	5	5	5	5
	Nombre d'entreprises autochtones créées et/ou de mises en conformité	s. o.	3	3	3	3

Action 9: Optimiser la logistique du transport



La Société, en collaboration avec la MRC de Caniapiscau, l'Administration régionale Baie-James et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, réalisera une étude afin de comprendre les facteurs occasionnant une surcharge des frais du transport routier sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec.

Cette mesure aborde les enjeux de logistique et de frais de transport propres au territoire nordique. En effet, la faible densité de population et les faibles volumes transportés par rapport à la distance à parcourir font partie d'une vaste gamme de facteurs ayant une incidence sur l'optimisation du transport de marchandises entre le Nord et le Sud du Québec. Bien que très technique, cette mesure permettra de mettre en place des solutions pour réduire le nombre de transports « allèges » qui sont loin d'être optimaux d'un point de vue énergétique. De plus, l'optimisation de la logistique du transport permettra de réduire les émissions de GES provenant du secteur des transports routiers – une contribution importante considérant que le transport routier par camion génère 79 % des émissions de GES selon le Conseil du patronat du Québec et cité dans la SGDD 23-28.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.2.2. Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises	Réalisation d'une étude portant entre autres sur les facteurs de surcharge des frais de transport sur le territoire	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1
	Mise en place d'une solution technologique pour l'optimisation des transports routiers adaptée aux réalités nordiques	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1

Action 10: Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial



La Société, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et les partenaires locaux, coordonnera l'élaboration et le déploiement d'une stratégie de marketing territorial pour faire valoir le caractère distinctif du territoire nordique. Celle-ci aura pour but d'accroître la rétention et de renforcer le sentiment d'appartenance des populations locales tout en attirant des entreprises, des travailleurs et des touristes.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1. Appuyer le développement régional durable	Nombre d'acteurs territoriaux bénéficiant de la boîte à outils et de l'ensemble communicationnel	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10

B. Actions menées pour maximiser l'intégration du développement durable à la Société

La Société poursuit sa progression sur la voie du développement durable après sept ans de mise en pratique par ses plans d'action de développement durable. À titre d'illustration, déjà plus de 90 % du financement accordé par des programmes de la Société à des projets sur le territoire nordique prend en compte le développement durable.

Non seulement le développement durable est un socle d'action de la Société, mais cette dernière est également assujettie à la *Loi sur le développement durable*, qui l'enjoint à rendre publics ses engagements pour contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable en vigueur. S'appuyant sur la maturité acquise en la matière, la Société a choisi d'inscrire ses engagements obligatoires en développement durable à même le Plan stratégique 2023-2028. Ainsi, l'indicateur vise à rendre compte des pratiques de développement durable mises en œuvre par la Société, par exemple en financement responsable, en acquisitions et appels d'offres, en analyses des décisions structurantes, etc., non seulement pour répondre à la Stratégie, mais encore davantage pour générer des bénéfices sur le territoire nordique et améliorer la performance de la Société sur le plan des responsabilités sociales, environnementales et économiques.

Action 11: Instaurer l'application du mode d'évaluation de la durabilité des interventions de la Société⁵



L'évaluation de la durabilité vise à identifier les risques d'une action sous l'angle social, environnemental et économique et à la bonifier pour réduire ses impacts négatifs potentiels et en maximiser les bénéfices. La systématisation de cette évaluation sur les actions structurantes (création et révision de programmes, planifications stratégiques, etc.) permet d'accroître la pénétration du développement durable dans les façons de faire régulières de la Société.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions structurantes de la Société ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

5 Tous les objectifs de développement durable 2030 de l'ONU sont concernés.
28 | Plan d'action de développement durable 2023-2028 - Mise à jour 2025

Action 12 : Améliorer les pratiques de conception et de construction d'infrastructures



La SPN, en collaboration avec plusieurs partenaires publics et privés, financera des projets de recherche requérant un savoir-faire de haut niveau en ingénierie visant à développer et à maintenir des infrastructures sécuritaires, viables et résilientes sur le territoire nordique et à moindre empreinte environnementale sur l'ensemble de leur cycle de vie. Ainsi, les projets qui seront financés permettront de trouver des solutions concrètes à des enjeux liés à de grands défis du développement durable, notamment l'adaptation des infrastructures aux effets des changements climatiques (ex. : fonte du pergélisol).

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	Nombre de projets de recherche réalisés sur des enjeux nordiques	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2

Action 13 : Poursuivre le soutien financier durable de projets du territoire par la Société



Le soutien financier de projets est le principal moyen d’action direct de la Société en territoire nordique. L’intégration systématique de critères de développement durable dans ces soutiens financiers représente un levier de changement des comportements important chez les partenaires sur le territoire qui bénéficient du soutien de la Société.

Comme la Société du Plan Nord révisé ses outils financiers et en lance de nouveaux presque chaque année, il est ambitieux de conserver la cible de 100 %, puisque cela implique un travail d’arrière-plan important pour doter tous les outils financiers de critères de durabilités adaptés, novateurs et pertinents.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.1. Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	Proportion des sommes octroyées dans le cadre des outils de soutien financier qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Proportion des interventions financières qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion des outils de soutien financier qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 14 : Instaurer l'application du mode d'acquisition responsable à la Société



Cette action s’inscrit dans le sillon de la stratégie gouvernementale *Priorité à l’achat québécois : l’État donne l’exemple* qui, entre autres, accorde un caractère prépondérant à l’achat responsable. La Société du Plan Nord est une organisation gouvernementale relativement de petite taille, mais considérant l’ampleur des activités qu’elle mène et l’étendue de son territoire d’application, elle génère un important lot d’acquisitions. Non seulement l’intégration d’un mode d’acquisition responsable est-elle importante pour que la Société réduise son empreinte, mais également pour inciter ses fournisseurs à changer leurs pratiques pour répondre aux exigences d’acquisition de la Société.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions qui incluent des conditions d'acquisition responsables	15 %	25 %	55 %	60 %	65 %
	Pourcentage de la valeur monétaire des acquisitions qui incluent des conditions d'acquisition responsables	15 %	25 %	65 %	65 %	65 %

Action 15: Mettre en œuvre la feuille de route numérique responsable à la Société



La Société a amorcé il y a quelques années une importante transformation numérique qui s’est accentuée avec la pandémie. Il incombe à la Société de s’assurer que cette transition se fasse selon les meilleures pratiques, en constante évolution, pour réduire ses impacts environnementaux, économiques et sociaux tout en servant la performance et l’agilité de ses activités. La feuille de route numérique responsable de la Société sera évaluée annuellement afin de mettre en œuvre les changements nécessaires et les plus innovants qui correspondent à la capacité de l’organisation et du gouvernement en la matière.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Pourcentage réalisé des actions identifiées chaque année sur la feuille de route	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau synoptique

Sous-objectif de la SGDD	Actions de la SPN	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1. Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	Action 1 Accroître la responsabilité sociale des PME	Nombre d'entreprises nordiques accompagnées	s. o.	4	5	5	5
1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire	Action 2 Stimuler les initiatives dans le secteur de l'économie circulaire	Nombre de création d'une nouvelle entreprise et/ou d'un nouveau produit ou service par une entreprise existante	s. o.	1	2	3	4
		Nombre d'entreprises ou communautés ayant bénéficié d'un accompagnement	s. o.	6	20	21	22
2.1.1. Bonifier le réseau d'aires protégées et conservées du Québec	Action 3 Contribuer à l'atteinte de la cible de 50 % de conservation du territoire nordique dans une approche de développement durable	Nombre de nouveaux territoires ayant reçu le statut de conservation en milieu nordique	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10
2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	Action 4 Caractérisation et décontamination des sols des sites d'entreposage de matières dangereuses dans les villages du Nunavik	Nombre de villages où les sites d'entreposage de matières dangereuses ont été caractérisés	s. o.	14	s. o.	s. o.	s. o.
		Nombre de villages où les sites d'entreposage de matières dangereuses ont été décontaminés	s. o.	1	5	4	4

Sous-objectif de la SGDD	Actions de la SPN	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	Action 5 Programme de sécurité alimentaire nordique	Nombre d'initiatives communautaires en production alimentaire soutenues financièrement sur le territoire	6	6	2	2	2
		Nombre de projets permettant la réduction du gaspillage alimentaire	s. o.	3	3	3	3
	Action 6 Soutenir le développement et l'implantation de projets pilotes visant à remplacer le brûlage à ciel ouvert des déchets	Nombre de solutions de remplacement au brûlage à ciel ouvert identifiées et applicables	s. o.	2	s. o.	s. o.	s. o.
		Nombre de nouvelles technologies testées en remplacement du brûlage à ciel ouvert	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1
3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Action 7 Renforcer les liens entre la Société et les parties prenantes au développement nordique	Taux de satisfaction des membres de l'Assemblée des partenaires (Mesure de départ : 70 %)	80 %	80 %	83 %	83 %	85 %
3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	Action 8 Soutenir l'entrepreneuriat autochtone	Nombre d'Autochtones ayant obtenu une carte de compétence de la Commission de la construction du Québec	s. o.	5	5	5	5
		Nombre d'entreprises autochtones créées et/ou de mises en conformité	s. o.	3	3	3	3

Sous-objectif de la SGDD	Actions de la SPN	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.2.2. Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises	Action 9 Optimiser la logistique du transport	Réalisation d'une étude portant entre autres sur les facteurs de surcharge des frais de transport sur le territoire	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1
		Mise en place d'une solution technologique pour l'optimisation des transports routiers adaptée aux réalités nordiques	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1
4.3.1. Appuyer le développement régional durable	Action 10 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial	Nombre d'acteurs territoriaux bénéficiant de la boîte à outils et de l'ensemble communicationnel	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Action 11 Instaurer l'application du mode d'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales à la Société	Proportion des interventions structurantes de la Société ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	Action 12 Améliorer les pratiques de conception et de construction d'infrastructures	Nombre de projets de recherche réalisés sur des enjeux nordiques	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2

Sous-objectif de la SGDD	Actions de la SPN	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.1. Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	Action 13 Poursuivre le soutien financier durable de projets du territoire par la Société	Proportion des sommes octroyées dans le cadre des outils de soutien financier qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
		Proportion des interventions financières qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité		Proportion des sommes octroyées dans le cadre des outils de soutien financier qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Action 14 Instaurer l'application du mode d'acquisition responsable à la Société	Proportion des acquisitions qui incluent des conditions d'acquisition responsables	15 %	25 %	55 %	60 %	65 %
		Pourcentage de la valeur monétaire des acquisitions qui incluent des conditions d'acquisition responsables	15 %	25 %	65 %	65 %	65 %
5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Action 15 Mettre en œuvre la feuille de route numérique responsable à la Société	Pourcentage réalisé des actions identifiées chaque année sur la feuille de route	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

